

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV BH OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 14 avril 1997

Siège social : Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5

Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2022

1^{ère} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2021, approuve le rapport du Conseil d'Administration, et les états financiers arrêtés au 31.12.2021 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution soumise au vote est approuvée à l'unanimité

2^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2021, approuve les opérations conclues au sens des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution soumise au vote est approuvée à l'unanimité

3^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation des sommes distribuables de l'exercice clos le 31.12.2021 comme suit :

- Sommes distribuable exercice 2021 : 5.065.642,685 dinars
- Reliquat disponible exercice antérieur : 838,961 dinars
- **Total des sommes distribuables: 5.066.481,646 dinars**
- **Dividendes: 5.066.464,610 dinars**
- Report à nouveau crédeur pour solde: 17,036 dinars

De ce fait, elle décide de fixer le dividende de cet exercice à **5,198 dinars brut par action**.

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt ou taxe pour les personnes morales, sera mis en paiement à tous les guichets de BH BANK, à partir du **lundi 23 mai 2022** au choix de l'actionnaire :

- Soit en numéraire

- Soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV BH OBLIGATAIRE sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du **lundi 23 mai 2022**.

Les actionnaires auront jusqu'au **vendredi 20 mai 2022 inclus** pour faire le choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité

4^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2021 à 2500 dinars brut par administrateur. Le montant qui sera alloué au titre des années à venir, tant que l'Assemblée n'aura pas décidé autrement, sera de 4687,500 dinars brut par administrateur.

Cette résolution soumise au vote est approuvée à l'unanimité

5^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2021.

Cette résolution soumise au vote est approuvée à l'unanimité

6^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la société muni d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution soumise au vote est approuvée à l'unanimité